



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 mars 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 avril 2009

PLACE DE LA BRÈCHE - MARCHÉ DE
MAÎTRISE D'OEUVRE PASSÉ AVEC LE
GROUPEMENT MANDATÉ PAR LE STUDIO
MILOU ARCHITECTURE - AVENANT N° 5

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
14 avril 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Mme Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, pour l'approbation des comptes administratifs

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE -

AMERU

**PLACE DE LA BRÈCHE - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE PASSÉ
AVEC LE GROUPEMENT MANDATÉ PAR LE STUDIO MILOU
ARCHITECTURE - AVENANT N°5**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

Lors de sa séance du 25 février 2005, le Conseil Municipal a validé le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le groupement mandaté par le Studio Milou Architecture pour la réalisation de la place de la Brèche.

Le programme de l'opération prévoyait la réalisation d'un parking souterrain d'environ 1200 places et d'espaces publics, jardin et voirie, conçus notamment en fonction de ce parking.

Depuis, suite à plusieurs études croisées portant sur le projet de centre ville, réflexion globale en faveur de la mobilité, de l'habitat du patrimoine des espaces publics, du développement économique, visant à offrir un cadre de vie agréable, la majorité municipale a fait le choix de réaliser un parking souterrain d'environ 530 places.

En outre, plusieurs évolutions ont été apportées au projet, notamment à la faveur de la diminution de l'emprise du parking. Il s'agit de :

- La suppression des ronds points
- L'implantation de l'accueil de l'office de tourisme en haut de la place de la Brèche
- La création d'une bache de stockage
- L'insertion de voie en site propre
- La réinterprétation du jardin
- Le maintien d'une seule rampe d'entrée du parking sur l'avenue Bujault et d'une seule rampe de sortie sur l'avenue Des Martyrs de la Résistance.

C'est pourquoi, il convient d'adapter le contrat de maîtrise d'œuvre et de reprendre pour partie les études de maîtrise d'œuvre correspondante.

Cet avenant ne tient pas compte d'une part de l'extension du pôle d'échanges dédié aux transports collectifs pour les inter-urbains et RDS, du fait des échanges en cours avec la Communauté d'Agglomération de Niort et le Conseil Général, et d'autre part d'un bassin de récupération d'eau pour l'arrosage des espaces verts.

Parking souterrain :

L'enveloppe financière affectée aux travaux du parking, initialement prévue à 15 734 000 € HT (valeur octobre 2003) est ramenée à 9 920 478,70 € HT (soit 12 600 000 € HT en valeur septembre 2008). Le coût d'opération total du parking (travaux, maîtrise d'œuvres, contrôles...) initialement fixé dans la Délégation de Service Public du parking de 1098 places à 24,6 M € HT, est ainsi diminué à 15 M € HT.

Concernant la rémunération de la maîtrise d'œuvre, les études APD et PRO du parking sont déjà réalisées, l'évolution du projet nécessite de reprendre 20 % de l'APD et 70 % du PRO.

Espaces publics et bassin d'orage :

Des travaux relatifs aux espaces publics ont déjà été réalisés en haut de Brèche à hauteur de 5 645 089,03 € HT (valeur octobre 2003), sur une enveloppe prévue au contrat de maîtrise d'œuvre de 8 234 100 € HT (valeur octobre 2003). Cette enveloppe totale affectée aux travaux des espaces publics est portée à 11 900 000 € HT valeur octobre 2003 (soit 15 114 190 € HT valeur septembre 2008).

Concernant la rémunération de la maîtrise d'œuvre, les études APD et PRO des espaces publics sont déjà réalisées, l'évolution du projet nécessite de reprendre 20 % de l'APD et 50 % du PRO de l'élément "espaces publics".

Parallèlement, il est mis fin aux missions relatives aux Tranches Conditionnelles 3 et 4 concernant le bassin d'orage (génie civil et équipements), à la fin de l'élément de mission APD pour la tranche conditionnelle 3, et pour l'ensemble des missions pour la tranche conditionnelle 4. Les enveloppes affectées aux travaux de ces tranches, respectivement de 2 500 000 € HT et 400 000 € HT (valeur 2003) sont retirées du contrat de maîtrise d'œuvre, ainsi que les rémunérations correspondantes restantes de 154 225 € HT et 40 840 € HT.

Office de tourisme :

La tranche conditionnelle 2 relative à l'aménagement intérieur du Centre d'Animation et d'Initiative est scindée en deux parties :

- second œuvre de l'accueil de l'Office de Tourisme
- aménagement intérieur du Centre d'Animation et d'Initiative

L'enveloppe budgétaire globale affectée aux travaux de cette tranche reste inchangée à 2 780 000,00 € HT (valeur octobre 2003). L'enveloppe budgétaire du second œuvre de l'accueil de l'Office de Tourisme est fixée à 90 000 € HT.

Concernant la rémunération de la maîtrise d'œuvre, l'évolution du projet nécessite de reprendre l'APD et le PRO de cette composante de la tranche conditionnelle relative à l'office de tourisme.

Rémunération de la Maîtrise d'œuvre :

Le montant initial de la rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élevait à 4 394 793,13 € HT (valeur 2003). Le présent avenant réévalue la rémunération de 191 892,66 € HT qui s'établit désormais à 4 963 802,86 € HT, ce qui représente une augmentation par rapport au marché après avenant 4, de + 4,02 %, soit une augmentation par rapport au marché initial de + 12,95 %.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le programme modificatif
- Autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement mandaté par le STUDIO MILOU ARCHITECTURE

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	5
Abstention :	6
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE